

>>> 1407.avocats@gmail.com

LA WEB RADIO

Pour les parties civiles

La web radio est un système de diffusion sonore via une connexion internet permettant aux parties civiles qui ne souhaitent pas ou sont dans l'incapacité de se déplacer au Palais de justice, d'écouter les débats de l'audience à distance, en s'identifiant par une combinaison d'identifiant et de mot de passe individualisés.

Les codes d'accès seront délivrés par le greffe uniquement aux parties civiles qui en feront la demande.

Les parties civiles peuvent ainsi suivre à distance les audiences par ce canal.

Le dispositif ne sera accessible qu'aux parties civiles qui vivent sur le territoire métropolitain pour des raisons de sécurité informatique.

Par précaution, un décalage d'une trentaine de minutes a été instauré afin de pouvoir réagir en cas d'incident.

L'outil a les faveurs de ses utilisateurs et des avocats de parties civiles :



Il permet à ceux qui le souhaitent de rester connectés aux débats, de ne pas se sentir isolés, tout en les déchargeant du volet logistique. Les victimes et leurs proches peuvent suivre les quatre mois de procès sans être contraints de se déplacer.

Se retrouver dans cette salle d'audience, peut être lourd et déroutant émotionnellement.

Dans la salle d'audience, les parties civiles n'auront pas le droit de sortir leur téléphone et ne seront pas forcément à proximité de leurs proches, surtout si elles viennent de NICE. Chez elles, avec la webradio, les parties civiles seront libres de commenter, de parler et, peut être se sentir plus à l'aise.

Mais quelques risques subsistent.

Il y a le danger de crises de panique, déclenchées par la teneur des débats, seul, chez soi.

Une ligne d'assistance psychologique, dont le numéro s'affiche sur l'écran de la webradio, a été mise en place. A chaque fois que la cour s'apprêtera à diffuser des documents audio violents, un avocat de la partie civile se lèvera pour redonner à voix haute le numéro de téléphone dédié.

Le fait d'écouter les témoins sans les voir peut aussi provoquer des incompréhensions et engendrer un profond mal-être.

Sans image, le discours d'un expert peut sembler très froid, technique.

La webradio ne permet pas de saisir les gestes de compassion, les regards.

Le rôle des avocats de parties civiles est essentiel pour accompagner l'écoute des débats.

Un groupe d'avocats, un mail unique :

>>> **1407.avocats@gmail.com.**

14-7avocats est un groupe de travail comprenant des avocats du Barreau de Nice, Grasse et Ajaccio et qui seront présents à l'audience à Paris à partir du 5 septembre 2022, ils interviennent exclusivement au titre de l'aide juridictionnelle.

Le groupe **14-7avocats** s'est constitué depuis plusieurs mois afin d'organiser une présence constante à Paris durant toute la durée du procès, un partage de travail de préparation et une coordination des interventions, ainsi qu'une plaidoirie mémoriale et collective.

NOS FICHES

1. 14-7Avocats, le groupe d'avocats de victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice
2. Pourquoi se constituer partie civile
3. Qui peut se constituer partie civile partie 1 : Les victimes directes
4. Qui peut se constituer partie civile partie 2 : Les victimes indirectes
5. Comment se constituer partie civile
6. Comment assister au procès devant la Cour d'assises spécialement composée
7. Remboursement des frais témoins et parties civiles
8. La web radio